

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT :

LPO de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 3 (27.11.23)

Date de convocation : 13/11/2023

Présidence de : M. PIERRE, Proviseur

Quorum : 16

Nombre des présents : 27

Nombre d'absents excusés : 4

ORDRE du JOUR :

I - Présentation de l'ordre du jour.

II - Approbation du PV du CA du 7 novembre 2023.

III - Affaires pédagogiques et éducatives.

1. Première prévision d'effectif rentrée 2024.
2. Point d'information : Lutte contre le harcèlement scolaire.

IV - Affaires financières et administratives.

1. ~~Contrats et conventions.~~ **Point annulé**
2. Sorties et voyages scolaires.
3. Décision Budgétaire Modificative (DBM).
4. Ventilation des charges entre le Service Général et le Service Restauration et Hébergement.
5. Budget 2024.
6. Délégation du Conseil d'Administration pour la signature des marchés.

V - Questions diverses.

A remettre au secrétariat pour le 23 novembre au plus tard.

Signatures

Le Président : M. PIERRE

Le Secrétaire : M. GUIBERT



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes.

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 27 novembre 2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		NOM – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	PIERRE Emmanuel	X						
	Chef d'établissement adjoint	BERTHE Yannick	X						
	Adjoint Gestionnaire	QUERO Jonathan	X						
	CPE	VELUT Valérie	X						
	DDFPT	GUIBERT Jérémy	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	BLANCHET François			X	PECHEUL Armel			
	Collectivité de rattachement	MENETTRIER Evelyne	X			ETONNO Lucie			
	Groupement de communes	HABERT Murielle			X	LEBOURDAIS Jean-Yves	X		
	Commune siège	CHAUVIN Estelle			X	MORISOT Julie			
Personnalité qualifiée		SANS							
Total			6				1		
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement et de vie scolaire	BELLIER Patrice	X			OUVRARD Laurence			
		BEUNEUX Isabelle	X			MERCADIER Céline			
		SAISSE Christophe	X			SAÏSSE Christine			
		TRABLEAU Didier	X			DESHAIES Maxime			
		LECHAT Jean-Claude	X			EVIN Elodie			
		GROAZIL Caroline	X			CHARTIER Maxime			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	LEGE Florence	X			NARDUCCI Anne			
		BROCHARD Bruno	X			ANTUNES MENDES François			
		CHABOT Monique	X			BERNARD Emilie			
GUERIN Line	X								
Total			10						
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	DOUART Morgane			X	TAFILET Cindy			
		CHEVRIER Marlène	X			RAVALLEC Cécile			
		NEUENSCHWANDER Gaëtan	X			ANDRE Delphine	X		
		WATIAU Sandrine	X			BERTIN Florence			
		SARES Caroline	X			MAUTOUCHET Isabelle			
	Elèves	COLLET Lou	X			BARRETEAU Zoé			
		MURZEAU Léo				POLONIATO Chiara	X		
		BARBIN Rémi	X			FERNANDEZ-MANSION Lou			
		MEDJKOUNE Lucie	X			NOCENTINI Thibault			
		IRISSOU Anton	X			MARABOUT-FOUBERT Léo			
Total			8			2			

Le quorum étant atteint (25 présents), le conseil d'administration débute à 18h05
M. Pierre le préside et fait circuler la feuille d'émargement.
Le secrétariat de séance est assuré par l'administration : M. Guibert.

I. Présentation de l'ordre du jour.

M. Pierre présente l'ordre du jour avec une modification : la suppression du point IV-1 car il n'y a aucun contrat ni aucune convention à présenter.

II. Approbation du PV du CA du 7 novembre 2023.

Il n'appelle aucune remarque ni complément.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le procès-verbal du Conseil d'administration du 07.11.2023.

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 25 / Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 0

III. Affaires pédagogiques et éducatives.

3.1. Préparation de la rentrée 2024 : prévisions d'effectifs.

M. Pierre informe le CA de sa prévision d'effectif qu'il a fait remonter à la DSDEN au début du mois.
A ce stade de l'année, seule la prévision de 2nde GT est attendue.

M. Pierre prévoit **183 élèves** (avec les redoublants) en 2nde GT dans **6 classes** soit 30,5 élèves par classe.
Il précise qu'il a réalisé son calcul de la façon suivante :

- **Collège Garcie Ferrande** : effectif de 3^{ème} actuel = 188 élèves.

Si 60% vers 2nde GT = 112,8 / Si 55% = 103,4.

M. Pierre choisit une fourchette de 58%, ce qui donne **110** élèves.

- **Collège privé St-Gilles** : effectif de 3^{ème} actuel = 230 élèves.

Si 75% vers 2nde GT = 172,5 / 25% de ces 185 = 44 élèves.

M. Pierre compte donc sur cette fourchette basse : **45** élèves.

- **Redoublants 2nde GT** = **8** élèves (soit 1,6 par classe).

- **Arrivées** collèges privés et publics **autres départements** = **20** élèves (actuellement, l'établissement en compte 20).

Pour la SEP, M. Pierre prévoit 60 élèves en tout sur le niveau 2nde et en CAP 1^{ère} année (30 en 2nde MCBBE, 15 en 2nde ICCER, 15 en CAP ELIT 1^{ère} année) ; sachant que la capacité maximale de la SEP avec les 3 niveaux est de 165 élèves.

M. Pierre indique ensuite, pour information, ses prévisions pour le niveau 1^{ère} (214 élèves en tout répartis : 135 en 1^{ère} Générale / 22 en 1^{ère} STI2D / 57 sur la SEP) et pour le niveau Terminale (172 élèves en tout répartis : 112 en Terminale Générale / 20 en Term STI2D / 40 sur la SEP).

M. Pierre conclut en indiquant qu'il pourra donner des chiffres plus précis en janvier-février lors de la présentation de la DHG 2024.

Mme Groazil arrive à 18h11, le nombre de présents passe donc à 26 voix délibératives.

Mme Menetrier arrive à 18h14, le nombre de présents passe donc à 27 voix délibératives.

3.2: Point d'information : Lutte contre le harcèlement scolaire.

M. Pierre donne les informations suivantes à propos de la lutte contre le harcèlement scolaire pour notre lycée.

Bilan de l'enquête ministérielle au niveau de notre établissement :

- 540 questionnaires complétés.

- Une remarque introductive pour signaler le fait que les questionnaires anonymes complexifient leur exploitation.

Voie Générale :

⇒ 396 questionnaires complétés.

107 questionnaires avec au moins une réponse 3 (souvent) ou 4 (très souvent) soit 27,02% sur 34 questions.

M. Pierre indique donc qu'on pourrait penser que 27% de nos élèves sont touchés par le harcèlement. Mais il précise que cela serait une erreur d'interprétation car lorsqu'on passe à 2 ou 3 réponses, le pourcentage baisse à 18,68% et si l'on retient 4 ou 5 réponses, il tombe à 3,53%.

En complément, M. Pierre ajoute que 19 questionnaires sur 396 (soit 4,79%) comptent plus de 5 réponses et qu'ils ont donc été étudiés avec davantage d'attention.

Il rappelle aussi les consignes de lecture du Ministère indiqués dans le guide passation de l'enquête : « *Une majorité de réponses 3 ou 4 révèle une situation probable de harcèlement [...] à l'inverse, le caractère isolé de faits non graves [...] peut révéler des difficultés en termes de climat scolaire ou de bien-être de l'élève* ».

M. Pierre fait aussi part d'une donnée à prendre en compte en lien avec les 4 domaines du questionnaire : 54,12% des 107 questionnaires complétés sont uniquement ou majoritairement dans le domaine 4 : « *Comment vous sentez-vous ?* » qui concerne davantage le bien-être des élèves plutôt que des faits de harcèlement direct.

Il ajoute que la question à laquelle les élèves ont le plus répondu (sur les 34) est : « *Vous mettez-vous en colère ou êtes-vous agressifs sans savoir pourquoi ?* ». 30,7% des questionnaires voient une réponse de niveau 3 ou 4 à cette question. La majorité des questionnaires à une seule réponse ne contiennent que cette dernière.

Dernière information pour la voie générale : à la lecture des 396 questionnaires, 13 (soit 3,28%) apparaissent comme demandant une vigilance même si ces situations sont déjà connues et les élèves identifiés et suivis par Mme Velut et Mme Villain (qui ont pu recouper les informations de ces 13 questionnaires grâce à leur connaissance des élèves).

Voie Professionnelle :

⇒ 130 questionnaires complétés

45 questionnaires avec au moins une réponse 3 (souvent) ou 4 (très souvent) soit 34,6% sur 34 questions.

M. Pierre indique donc qu'on pourrait penser que 34% de nos élèves sont touchés par le harcèlement. Mais il précise que cela serait une erreur d'interprétation car lorsqu'on passe à 2 ou 3 réponses, le pourcentage baisse à 26,1% et si l'on retient 4 ou 5 réponses, il tombe à 5,3%.

En complément, M. Pierre ajoute que 4 questionnaires sur 130 (soit 3,07%) comptent plus de 5 réponses et qu'ils sont donc à regarder avec davantage d'attention.

M. Pierre fait aussi part d'une donnée à prendre en compte en lien avec les 4 domaines du questionnaire : 42,7% des 45 questionnaires complétés sont uniquement ou majoritairement dans le domaine 4 : « *Comment vous sentez-vous ?* » qui concerne davantage le bien-être des élèves plutôt que des faits de harcèlement direct.

Il ajoute que la question à laquelle les élèves ont le plus répondu (sur les 34) est : « *Vous mettez-vous en colère ou êtes-vous agressifs sans savoir pourquoi ?* ». 24,2% des questionnaires voient une réponse de niveau 3 ou 4 à cette question. La majorité des questionnaires à une seule réponse ne contiennent que cette dernière.

Dernière information pour la voie professionnelle : à la lecture des 130 questionnaires, 1 (soit 0,76%) apparaît comme demandant une vigilance même si cette situation est connue et a déjà été traitée par Mme Velut et Mme Villain.

Pour conclure, à propos de cette enquête, M. Pierre donne deux dernières informations :

- Les élèves ont eu du mal à différencier harcèlement et climat scolaire.
- Ils ont également eu des difficultés (surtout en 2^{nde}) entre situation actuelle et leur vécu de collégien.

Le protocole de lutte contre le harcèlement au LPO Adeline Boutain :

En lien avec cette enquête nationale, M. Pierre rappelle le protocole de lutte contre le harcèlement de notre lycée. Il précise qu'il est en place depuis l'ouverture de l'établissement et qu'il a été abondé pour suivre l'augmentation des effectifs.

Notre protocole indique la composition de l'équipe de prévention, de traitement et de suivi des situations avec les adultes référents ; il donne le nom des élèves ambassadeurs ; il précise les actions de prévention ; il présente la fiche unique de recueil d'informations ; il donne l'ensemble des informations de prévention comme les numéros 3018 et 3020 et le site internet *nonauharcelement.education.gouv.fr*

M. Pierre demande s'il y a des questions puis propose au CA d'acter par un vote la mise en place de ce protocole anti-harcèlement.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration acte la mise en place du protocole anti-harcèlement scolaire du LPO Adeline Boutain.

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 27 / Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0

M. Bellier intervient et demande l'avis aux représentants d'élèves concernant cette enquête.

Les représentants d'élèves : « On se pose la question de savoir concrètement comment cela va permettre d'aider les élèves ! »

M. Bellier : « Est-ce que cela a fait bouger des choses selon vous ou c'était juste pour répondre à une commande ? »

Les représentants d'élèves : « On perçoit plus des statistiques ministérielles donc concrètement on se pose des questions ! »

Les parents délégués : « On a envoyé un questionnaire aux parents et nous avons reçu un retour d'un bien-être positif au sein du lycée. »

Un parent d'élève s'exprime en son nom : « Il faut reconnaître que c'est une bonne initiative, une démarche intéressante mais après que peut-on en faire puisque les questionnaires sont anonymes ? Mais cela a peut-être encouragé les élèves à se confier ? »

M. Pierre profite de cet échange pour parler du protocole avec le rôle des élèves ambassadeurs car les enseignants peuvent détecter les signaux forts et faibles du harcèlement, puis ensuite c'est à l'équipe Phare du lycée de prendre le relais. Cependant, cela peut ne pas être suffisant car certains élèves savent dissimuler leur mal-être. Le rôle des élèves ambassadeurs devient alors important, entre autres à ce moment-là de repérage.

IV. Affaires financières et administratives.

M. Quéro et M. Pierre se partagent la parole.

4.1. Contrats et conventions. => POINT ANNULE

4.2 Sorties et voyages scolaires

Modification du cout séjour Pulheim.

Plus d'élèves que prévu initialement et prise en charge d'une partie du coût sur les crédits éducatifs Région.
Donc, le coût par élève diminue de 225 € à 198 €.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration fixe le tarif famille à 198,00€

⇒ VOTE

Suffrages exprimés : 27 / Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0

Voyage à Paris et Bruxelles de M. Javerliat du 25 au 29 mars 2024 avec le groupe HGGSP de Terminale.

- Le tarif : 298 € par famille
- Les modalités de règlement : en 3 fois avec un premier versement en janvier.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris et Bruxelles du 25 au 29 mars 2024, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe. Coût par élève : 298 €. Coût des accompagnateurs pris en charge par l'établissement : 1 604 €

⇒ VOTE

Suffrages exprimés : 27 / Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0

Une délibération complémentaire pour pouvoir encaisser la participation de la MDL sous forme de don au lycée.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte le don de la MDL au lycée à hauteur de 50 € par élève dans le cadre du voyage à Paris et à Bruxelles du 25 au 29 mars 2024.

⇒ VOTE

Suffrages exprimés : 27 / Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0

Voyage à Paris de Mme Jolly, de Mme Ferrand et de Mme Groazil les 15 et 16 avril 2024 avec la classe de Terminale ECP-MC.

- Le tarif : 117 €
- Les modalités de règlement : en 3 fois avec un premier versement en janvier.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris le 15 et 16 avril 2024, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe. Coût élève : 117 €. Coût des accompagnateurs pris en charge par l'établissement : 526,70 €

⇒ VOTE

Suffrages exprimés : 27 / Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0

Une délibération complémentaire pour pouvoir encaisser la participation de la MDL sous forme de don au lycée.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte le don de la MDL au lycée à hauteur de 20 € par élève dans le cadre du voyage à Paris les 15 et 16 avril 2024.

⇒ VOTE

Suffrages exprimés : 27 / Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0

4.3. Décision Budgétaire Modificative (DBM)

M. Quéro présente, la DBM n°8 du budget 2023 pour information :

- Fonds de vie lycéenne.
- Ajustement des crédits pour le séjour à Pulheim.
- Ajustement des crédits pour le séjour dans les Alpes.
- Crédits Taxe d'apprentissage en hausse.
- Budget des malles coiffure et esthétique : diminution car moins d'élèves.
- Subvention de la Région pour la viabilisation.

Et la DBM n°9 du budget 2023 pour vote.

- Une ressource non affectée : lycéens au cinéma.

Et 2 prélèvements sur le fond de réserve :

- SRH : un prélèvement de 10 000 € pour abonder le crédit nourriture.
- SG : - un prélèvement de 6 000 € sur le ALO pour les coûts de viabilisation (hausse du coût du gaz).
- un prélèvement de 3 400 € sur le AP pour la SVT car la Région n'a pas pris en charge la totalité des besoins pédagogiques dans le cadre du Paréo (en dessous de 500 Euros ce n'est pas de l'investissement).

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide la DBM n°9 pour vote du budget 2023 comprenant l'ouverture de recettes non affectées ainsi qu'un prélèvement sur fonds de roulement de 19 400 €

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 27 / Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 4

Concernant le prélèvement de réserve en SVT, Mme Beuneux intervient : « Je me questionne car on a quand même à s'équiper et on va rendre de l'argent à la Région. Je ne comprends pas que la Région ne parvienne pas à être plus clair sur ce que l'on peut acheter en section investissement et en section « consommable ». Elle s'étonne également du fait qu'il n'y ait pas eu de vérification au niveau du service gestion du lycée. »

M. Quéro : « Au niveau du service gestion, nous avons géré au mieux en fonction des informations portées à notre connaissance alors que le lycée était en ouverture. Nous n'avions à l'époque malheureusement pas plus d'éléments d'information sur ce sujet »

M. Lechat : « Pour l'atelier énergétique, c'est compliqué de comprendre pourquoi le petit matériel consommable n'a pas été prévu dès l'ouverture à la rentrée 2021. Les magasins pédagogiques n'étaient quasiment pas équipés. Et depuis, c'est au lycée de se débrouiller. Et je ne parle pas du problème de la centrale gaz qui dure depuis 2 ans et ½ ».

Mme Menetrier : « Votre collègue qui a demandé cette commande en SVT : est-ce que c'était nécessaire ? »

Mme Beuneux : « Oui c'était nécessaire mais il a dû prendre cela sur son budget matière alors que c'était de l'investissement, pas du consommable ! »

Mme Menetrier : « La Région a des directives très claires en termes de dépenses publiques et celles-ci doivent être respectées »

M. Quéro : « Nous sommes d'accord mais nous n'avions pas tous les éléments et il a fallu aller à la pêche aux informations au niveau pédagogique. M. Guibert peut vous le confirmer. »

M. Pierre : « Nous avons dû gérer avec M. Quéro lors de la préfiguration avec les règles qui étaient portées à notre connaissance et du coup nous ne pouvions faire face un contrôle post ouverture. »

Mme Beuneux : « C'est surtout du fait qu'il n'y avait pas de dossier de paréo. »

M. Pierre : « Il faut aussi replacer dans le contexte de l'ouverture. »

M. Bellier : « Pour les autres ouvertures d'établissement, il faudrait ne pas avoir ces mêmes interrogations afin qu'ils ne connaissent éventuellement les mêmes déboires. Les services de la Région devraient être plus clairs à propos des enveloppes prévues pour le fonctionnement pédagogique (les consommables) et pour l'équipement en gros matériel (l'investissement). Notamment pour les ouvertures de lycées polyvalents »

Mme Beuneux : « Est-ce qu'il est possible de savoir combien il reste sur l'enseignement général ? pour l'année civile 2023 »

M. Quero : « Oui, il reste environ 4 000 Euros sur l'enseignement général. »

Mme Beuneux sort à 19h00

Mme Beuneux revient à 19h03

4.4. Ventilation des charges entre le Service Général (SG) et le Service de Restauration et d'Hébergement (SRH).

M. Quero propose de répartir les charges de la façon suivante : Electricité 70% sur le service général (SG) et 30% sur la restauration-hébergement (SRH). Eau : 50% sur le SG et 50% sur le SRH. Gaz et bois (chauffage) : 80% sur le SG et 20% sur le SRH.

M. Quero indique que les critères de répartition ont été fixés selon les consommations constatées pour l'eau et l'électricité. Pour le chauffage, le tableau des surfaces respectivement chauffées a servi de critère.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide la répartition des charges en le Service Général et le Service de Restauration et d'Hébergement, selon le document en pièce jointe.

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 27 / Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0

4.5. Budget 2024

M. Quero présente le budget : « 2024 est une année charnière et la prévision se fait pour la première fois avec un effectif complet, ce qui sera intéressant pour pouvoir affiner le budget. La dotation de fonctionnement attribuée par la Région pour 2024 est identique à celle de l'année 2023. »

M. Bellier : « Comment expliquez que nous ayons la même dotation alors que nous sommes plus nombreux ? »

M. Quero : « Nous ne connaissons pas les critères d'attribution. Peut-être que pour la première année et la deuxième année nous avons été surdotés ? C'est une question à laquelle je ne peux pas répondre. »

Mme Beuneux : « Est que les autres lycées reçoivent leur dotation avec les mêmes critères ? »

Mme Menettrier : « Il faudrait poser la question à la direction des lycées. »

M. Lechat : « C'est pour cela que nous posons cette question à propos du montant de la dotation. »

Mme Menettrier : « Je vous apporterai la réponse. »

M. Pierre : « Pour information, les manuels scolaires seront pris sur le fond de roulement de l'établissement puisqu'il n'y aura plus de subvention de la Région, ni de l'Etat : elle n'était comptabilisée par la Région que sur 3 années : 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale. »

M. Lechat (en s'adressant à M. Quéro et M. Pierre) : « Vous avez dû recevoir un mail de Mme Jolly pour alerter sur les recettes concernant la taxe d'apprentissage qui peuvent être aléatoires selon les années. En effet, ce sont les entreprises qui décident donc les sommes récoltées peuvent varier, surtout sur du long terme.

Concernant les Objets Confectionnés, Mme Jolly explique que c'est un plus pour la section et non une somme en plus qu'il faut rajouter au budget : il s'agit, là aussi, de quelque chose d'aléatoire. Il faut savoir que d'autres établissements ne font pas d'Objets Confectionnés ».

M. Lechat ajoute : « De plus, c'est dommageable que dans les formations professionnelles, les dotations d'équipement par jeune soient restées identiques depuis 2009 alors que les prix augmentent pour les Equipements Protection Individuels et les fournitures d'esthétique (30%). Nous essayons d'économiser au mieux mais c'est compliqué. L'acier par exemple en atelier énergétique.

Concernant les concours Meilleurs Apprentis de France et Meilleurs Ouvriers de France, nous souhaiterions présenter 3 jeunes en électricité et 6 jeunes en sanitaire. Le bois pour fabriquer les structures qui soutiendront les maquettes des élèves pour faire les structures est relativement coûteux. Et nous estimons un budget de 3000 Euros en sanitaire pour l'ensemble des pièces. Heureusement, c'est différent en électricité car il y a une gratuité de matériels (estimé à 4000 Euros) grâce au fournisseur Legrand.

Pour conclure, j'estime le coût élève annuel pour le fonctionnement pédagogique à environ 500 Euros. Je suis inquiet car ce n'est pas ce que je vois sur le budget prévisionnel présenté. »

M. Pierre : « Nous ne pouvons pas annoncer un budget 2024 qui ne serait pas sincère donc il est tout à fait normal que les recettes de la vente des objets confectionnés soient prises en compte dans la constitution du budget, comme le montant de la taxe d'apprentissage. Il faut prendre en considération l'ensemble des recettes à la hauteur des montants de l'année 2023. »

M. Quéro : « la prévision 2024 est sincère par rapport aux recettes de l'année précédente et les décisions prises lors des conseils pédagogiques permettent franchement de prendre en compte les besoins financiers entre chaque discipline. Des décisions d'ajustement entre les matières peuvent être prises collectivement. Par ailleurs, ce sont les enseignantes de la section Coiffure qui ont-elles même évoqué un auto-financement sur les salons à long terme. »

M. Pierre : « Il faut définir un budget concernant les concours MAF et MOF. Le transport pourrait, par exemple, être pris en charge par la communauté d'agglomération mais à condition de rédiger une brève présentation pédagogique à destination des élus pour qu'ils décident d'accorder une subvention exceptionnelle. »

M. Lechat : « On revient sur un budget prévisionnel 2024 qui n'a pas augmenté pour la section Energétique ».

M. Pierre : « Par rapport à la structure, la dotation de la Région n'augmente pas, donc les montants par discipline n'augmentent pas forcément non plus. »

M. Lechat : « On consomme plus de gaz que prévu sans la centrale gaz par exemple. On prend des risques. »

M. Quéro : « Je ne pense pas que nous prenions de risques. Au sujet de la centrale gaz, par exemple, la Région a pris en charge l'achat des bouteilles individuelles. Cette dépense imprévue et exceptionnelle est compliquée à anticiper »

M. Bellier : « Par rapport à la construction de ce budget prévisionnel 2024, je tiens tout d'abord à remercier M. Quéro pour le travail accompli. Mais si les ventes des Objets Confectionnés diminuent et si nous constatons une baisse de TA, comment ferons-nous ? Ne faudrait-il pas prévoir de répartir différemment les sommes entre la voie générale et la voie professionnelle ? »

M. Quéro : « La gestion peut être affinée, je ne demande que ça ! Nous pouvons, selon les besoins, reventiler les crédits à l'intérieur du service AP entre la voie professionnelle et la voie générale (d'autant plus que certaines disciplines de voie générale ne dépensent pas toute leur enveloppe) mais cela doit être discuté lors de la répartition des crédits en conseil pédagogique, comme cela se fait déjà. »

Mme Ménétrier : « Le dotation régionale n'est pas extensible. »

M. Quéro : « Si toutefois, il reste de l'argent, celui-ci retombera dans le fond de roulement. Sur la ligne budgétaire des objets confectionnés, il n'y a pas de risque. Nous ne dépensons pas tout d'un coup en début d'année civile. Les dépenses s'effectuent au fur et à mesure, progressivement, en fonction des recettes constatées.»

M. Bellier : « Est-ce que l'on peut faire une inscription pour les MAF ? »

M. Pierre : « C'est un choix d'établissement et ce n'est pas sûr que la communauté d'agglomération nous donne un financement. Les élus attendent une brève présentation pédagogique du projet (une dizaine de lignes) rédigée par les professeurs pour en rediscuter. Je veux donc bien récupérer cette présentation avant les vacances de Noël ».

M. Pierre : « Bien évidemment, nous sommes un établissement de formation donc les sommes dépensées le sont toujours en premier lieu aux services des élèves et donc de la pédagogie. Mais il n'en reste pas moins que nous avons des dépenses incompressibles comme la viabilisation, les contrats de maintenance et d'équipement (les photocopieurs par exemple). Et nous aurons des dépenses exceptionnelles certaines années comme, par exemple, lorsqu'il faudra nettoyer les vitres du 3C et des halls ? Ces coûts impacteront le budget. Pour conclure, je tiens à dire que les décisions budgétaires que je prends en tant que Chef d'établissement et ordonnateur ne sont pas simples mais qu'elles sont toutes tournées dans l'intérêt des élèves. J'ajoute, par ailleurs, que je fais entièrement confiance à l'expertise de M. Quéro pour m'éclairer dans ces choix. »

M. Pierre demande ensuite de passer au vote.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2024.

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 27 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstentions : 6

4.6. Délégation du Conseil d'Administration pour la signature des marchés.

Monsieur Quéro indique que, pour faciliter le fonctionnement du lycée et éviter de réunir le CA pour chaque bon de commande, le CA peut, s'il le souhaite, donner délégation au chef d'établissement pour la signature des contrats et des marchés 2024.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part.

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 27 / Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0

V. Questions diverses.

Aucune question diverse n'a été déposée et aucune n'est évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé, le CA est levé à 20h13

Le prochain CA se tiendra début février 2024 pour la présentation de la DGH.

Et le 19 mars 2024, pour le CA pour de présentation du compte financier 2023.